

ACTUALITES DU MOIS

Journal Numérique - décembre 2023 numéro 8



Depuis notre dernier Bulletin, nous avons publiés des informations rapides sur notre site internet villagedebaby.fr. Nous revenons vers vous avec cette nouvelle newsletter et réaffirmons notre souhait de recevoir vos suggestions, propositions de sujets à traiter, avis, idées de développement du site internet qui est désormais le vôtre. Exprimez-vous dans un email à mairie@villagedebaby.fr ou aux autres adresses dédiées pour nous permettre d'aller plus loin avec et pour vous 😊

DERNIÈRES ACTUALITÉS

Ces dernières semaines, l'Administratrice du Site a directement publié divers article ou informations et tout particulièrement, savoir :

PANNEAUPOCKET au service des Administrés

Notre Village de Baby s'est dotée de "PanneauPocket", application mobile d'informations et d'alertes instantanées, qui se veut être au plus proche de ses habitants.



Cet outil digital est complémentaire à notre site internet <https://villagedebaby.fr/>. Vous trouverez ci-dessous le lien vous permettant d'accéder au guide de téléchargement : [Mairie BABY - communiqué PANNEAUPOCKET](https://www.villagedebaby.fr/actualites/panneau-pocket)



VAINILLA SCRAP_Ateliers de Scrapbooking_ les Samedis au Village de Baby



Pour la saison 2023-2024, le groupe « SCRAPBOOKING de BABY » se retrouvera au cours de divers ateliers organisés suivant le calendrier prévisionnel que vous pouvez retrouver :

https://villagedebaby.fr/?post_type=tribe_events&p=4413&preview=true

BABY, un exemple de réussite en matière d'enfouissement



Notre Village de BABY a été mis à l'honneur dans le numéro 34 du magazine périodique du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, SDESM Mag', car nous

avons su relever le défi d'enfouir l'intégralité de nos réseaux secs grâce à un programme d'investissement pluriannuel méticuleusement suivi. Retrouvez l'article à partir du lien : [BABY un exemple de réussite en matière d'enfouissement](https://www.villagedebaby.fr/actualites/baby-un-exemple-de-reussite-en-matiere-d-enfouissement)

Ce numéro du SDESM Mag' est disponible à partir du lien :

<https://www.sdesm.fr/mediatheque/category:magazines>

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires ?

Vérfifié le 18 septembre 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)

Depuis le 1er janvier 2023, la taxe d'habitation sur la résidence principale est supprimée pour tous les contribuables. Elle est toutefois maintenue sur les résidences secondaires. Les propriétaires ont par ailleurs une nouvelle obligation déclarative.

Des explications à partir du lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F42>

ou <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/taxe-habitation#>



INFOS ROUTES 77, pour circuler cet hiver en toute sécurité

Mis à jour le : 9/11/2023

Le Département a activé son dispositif [Infos Routes 77](https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/infos-routes-77).

Jusqu'au 17 mars 2024, plus de 300 agents des routes départementales sont mobilisés 24h/24 pour offrir les meilleures conditions de conduite possibles et veiller à votre sécurité en période de froid.

Pour plus d'information suivez le lien :

<https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/infos-routes-77-pour-circuler-cet-hiver-en-toute-securite>



Les employeurs publics prennent désormais en charge 75 % du prix des titres de transport

Actualité | Publiée le 01 septembre 2023 | Mise à jour le 01 septembre 2023



Depuis le 1^{er} septembre 2023, la participation aux abonnements de transports collectifs des agents publics sera désormais prise en charge par l'employeur à hauteur de 75%, contre 50% aujourd'hui.

Retrouvez le texte du Décret n° 2023-812 du 21 août 2023 modifiant le taux de prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail en suivant le lien :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047986718>

L'article y relatif depuis : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-actualites/la-prise-en-charge-des-titres-de-transport-des-agents-passe-de-50-75>

Déconjugalisation de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

Publié le 22 septembre 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)



À partir du 1^{er} octobre 2023, la réforme de la déconjugalisation de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) changera le mode de calcul de l'allocation.

Pour les bénéficiaires en couple, seul le bénéficiaire et ses ressources personnelles seront prises en compte dans le calcul de la prestation.

L'ancien mode de calcul pouvait entraîner une perte de revenus et une forme de dépendance financière vis-à-vis du conjoint pour les personnes en situation de handicap.

Pour en savoir plus suivez le lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16521>

ou encore

<https://www.monparcours handicap.gouv.fr/actualite/deconjugalisation-de-l-aa-h-les-reponses-vos-questions>

La tentative de résolution amiable devient obligatoire pour certains litiges

Publié le 02 octobre 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)



Depuis le 1^{er} octobre, la tentative de résolution amiable devient obligatoire, pour certains litiges, avant de saisir le tribunal. Une obligation prévue par le décret du 11 mai 2023, qui concerne les

demandes en justice relatives au paiement d'une somme n'excédant pas 5 000 € et des litiges spécifiques.

Relations de voisinage, bornage, dettes impayées... autant de motifs de conflits que beaucoup sont tentés de régler devant les tribunaux. Avant d'en arriver là, le dialogue est plus que recommandé. La résolution amiable de certains litiges est désormais obligatoire avant de saisir la justice.

Service-Public.fr vous explique de quoi il s'agit :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16778#:~:text=%C3%80%20compter%20du%201er,%E2%82%AC%20et%20des%20litiges%20sp%C3%A9cifiques>

Des aides financières pour installer un thermostat connecté et réduire vos dépenses en énergie

Publié le 05 décembre 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)

Un thermostat connecté permet d'ajuster la température de votre logement en temps réel, en fonction de la météo, du moment de la journée ou de paramètres de votre choix. Vous pouvez désormais bénéficier d'une aide financière lorsque vous faites installer un tel dispositif chez vous, que vous soyez propriétaire ou locataire et quel que soit votre niveau de revenu.



Suivre le lien : [https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16968?xtor=EPR-141)

[public.fr/particuliers/actualites/A16968?xtor=EPR-141](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16968?xtor=EPR-141)

Inscriptions ouvertes pour le Service national universel

Publié le 15 novembre 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)



Le Service national universel (SNU) s'adresse aux jeunes de 15 à 17 ans et a notamment pour objectifs de promouvoir une société de l'engagement, renforcer la cohésion nationale grâce à la mixité sociale et

accompagner les jeunes dans leur parcours personnel et professionnel. Suivez le lien : [https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16926?xtor=EPR-100)

[public.fr/particuliers/actualites/A16926?xtor=EPR-100](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16926?xtor=EPR-100)

Sept questions sur la réforme de l'assurance chômage

Dernière modification : 30 novembre 2023

Les premières dispositions de la réforme de l'assurance chômage ont été mises en place en 2019. Reportée en raison du Covid-19, la réforme est entrée pleinement en vigueur en 2021. Depuis le 1^{er} février 2023, une autre réforme a adapté la durée d'indemnisation à l'état du marché du travail. De nouvelles règles devraient entrer en vigueur en 2024. Restons vigilants !

<https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/271537-sept-questions-sur-la-reforme-de-lassurance-chomage>



CCBM-Journal d'information Bilan 2022 et projets

Notre Communauté de Communes Bassée-Montois a publié à l'adresse : <https://cc-basseemontois.fr/fr/journal-edition/journal-dinformation-bilan-2022-et-projets> son Journal annuel d'Information.



Raccordement – Abonnement



Lors de vos opérations de construction, de réhabilitation ou d'emménagement, pensez à faire votre demande de raccordement ou d'abonnement auprès des distributeurs, organismes et entités qui en ont la charge.

Quelles sont les principales démarches, déclarations ou formalités diverses que vous devez entreprendre ? Retrouvez les réponses à ces questionnements en suivant le lien : <https://villagedebaby.fr/vos-demarches-administratives/#raccordement>

Ce qui change en décembre 2023

Publié le 05 décembre 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)

Service-Public.fr fait le point sur les nouveautés du mois de décembre et l'agenda des échéances fiscales.

Retrouvez tous les détails à partir du lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16975?xtor=EPR-100>



Bonus réparation : une aide financière pour faire rapiécer vos vêtements et vos chaussures

Un bonus réparation a été instauré par le Gouvernement le 7 novembre 2023.

Lorsque vous vous rendez chez un réparateur agréé, une réduction est appliquée directement sur votre facture pour la réparation du talon de vos chaussures ou pour le rapiècement d'un trou dans vos vêtements par exemple. Suivez le lien : [https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16951?xtor=EPR-141)



Personnes âgées : un site pour tout savoir sur les aides, les démarches et les droits

Publié le 26 octobre 2023 - Direction de l'information légale et administrative



A travers le site <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>, le Portail national d'informations pour les personnes âgées et leurs proches présente, des informations sur les droits et les aides dont peuvent

bénéficier les personnes âgées et leurs aidants.

Les congés de présence parentale et de proche aidant évoluent dans la fonction publique

Publié le 04 septembre 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)

Les agents publics peuvent désormais demander un congé de proche aidant pour être aux côtés d'une personne dont le handicap ou la perte d'autonomie nécessitent une aide régulière ; il n'est donc plus nécessaire que son état de santé présente une « particulière gravité » comme il était précisé jusque-là.

Retrouvez toutes les informations en suivant le lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16738?xtor=EPR-141>



BONNE LECTURE

